



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le mardi 23 octobre 2007 — N° 29

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 10 h 05.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire relatif au projet de loi n° 6, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale.

Après débat, le rapport est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire relatif au projet de loi n° 18, Loi sur la sécurité des piscines résidentielles.

Après débat, le rapport est adopté.

---

À 11 h 41, à la demande de M. Fournier, leader du gouvernement, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

23 octobre 2007

---

La séance reprend à 14 h 10.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

## AFFAIRES COURANTES

### Présentation de projets de loi

Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 27 Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers

La motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 28 Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune

La motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

Mme Boulet, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 33 Loi modifiant la Loi sur la Société des Traversiers du Québec et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

**Dépôts de documents**

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion de l'Office des personnes handicapées du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007 ;

(Dépôt n° 386-20071023)

Le rapport annuel de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007 ;

(Dépôt n° 387-20071023)

Les rapports annuels 2006-2007 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services des agences de la santé et des services sociaux suivantes :

- Laval ;  
(Dépôt n° 388-20071023)

- Saguenay–Lac-Saint-Jean ;  
(Dépôt n° 389-20071023)

- Laurentides ;  
(Dépôt n° 390-20071023)

- Outaouais.  
(Dépôt n° 391-20071023)

Les rapports annuels de gestion, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007, des agences de la santé et des services sociaux suivantes :

- Laval ;  
(Dépôt n° 392-20071023)

- Saguenay–Lac-Saint-Jean ;  
(Dépôt n° 393-20071023)

- Laurentides ;  
(Dépôt n° 394-20071023)

- Outaouais.  
(Dépôt n° 395-20071023)

23 octobre 2007

---

M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, l'étude des rapports annuels de gestion 2006-2007 des agences de la santé et des services sociaux de Laval, de Saguenay–Lac-Saint-Jean, des Laurentides et de l'Outaouais soit déferée à la Commission des affaires sociales ;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. Fournier, leader du gouvernement, au nom de M. Dupuis, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du Code de déontologie des lobbyistes.

(Dépôt n° 396-20071023)

\_\_\_\_\_

#### DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

M. le président informe l'Assemblée qu'une liste de tous les documents déposés à l'Assemblée nationale est maintenant accessible sur le site Internet, et ce, depuis le début de la présente législature. Dans le but de faciliter l'accès à l'information tant pour les parlementaires que pour les citoyens, une grande partie de ces documents pourra dorénavant être directement consultée dans le site Internet de l'Assemblée. Désormais, en plus de la version papier, sera déposée à l'Assemblée une copie numérique de tout rapport annuel et plan stratégique des ministères et organismes. Il en sera de même pour les documents provenant des personnes désignées par l'Assemblée. À cet égard, l'Assemblée remercie les ministères et organismes publics pour leur participation à ce projet.

En plus de favoriser l'accès à l'information, le dépôt d'une version numérique de ces documents permettra à l'Assemblée de réduire de façon significative la quantité d'exemplaires requise des ministères et organismes, ce qui s'inscrit dans une perspective de développement durable. Il importe de préciser que seule la version papier demeure la version officielle de tout document déposé à l'Assemblée nationale.

### Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant la protection intégrale de l'île Charron limitrophe au parc national des Îles-de-Boucherville sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 6 774 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Malavoy (Taillon) ;  
(Dépôt n° 397-20071023)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 5 922 citoyens et citoyennes de la grande région de Montréal et de la Montérégie, par Mme Ménard (Laporte).  
(Dépôt n° 398-20071023)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Morin (Beauce-Sud) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 223 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la formation et le salaire des employés de la construction.  
(Dépôt n° 399-20071023)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Diamond (Marguerite-D'Youville) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 640 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la protection intégrale de l'île Charron limitrophe au parc national des Îles-de-Boucherville.  
(Dépôt n° 400-20071023)

23 octobre 2007

---

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Gingras (Blainville) dépose :

Copie de deux rapports d'investigation du coroner concernant des décès suite à des accidents de la route.

(Dépôt n° 401-20071023)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, dépose :

La transcription de la réponse de la ministre des Affaires municipales et des Régions à une question d'un journaliste concernant les unions municipales.

(Dépôt n° 402-20071023)

### **Motions sans préavis**

M. Dumont, chef de l'opposition officielle, présente une motion concernant les victimes de l'effondrement du viaduc de la Concorde et leurs familles ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

### **Avis touchant les travaux des commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le plan stratégique de développement durable.

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Benjamin (Berthier), Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et M. Curzi (Borduas) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 9<sup>e</sup> Semaine des bibliothèques publiques qui se tient du 20 au 27 octobre et encourage toute la population à prendre part aux activités organisées dans le cadre de cette semaine thématique.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Mme Lapointe (Groulx) et M. Legault (Rousseau) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine des chambres de commerce du Québec et qu'à cette occasion, elle souligne la contribution unique de toutes les chambres de commerce dans le développement économique du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dubourg (Viau), Mme Roy Verville (La Prairie) et Mme Lapointe (Crémazie) proposent conjointement :

**23 octobre 2007**

---

QUE l'Assemblée nationale souligne, en cette Journée nationale de visibilité de l'action communautaire autonome, le rôle dynamique et fondamental des femmes et des hommes qui oeuvrent au sein du mouvement communautaire pour accroître le mieux-être et les conditions de vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bonnardel (Shefford), Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et M. Bérubé (Matane) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite le jeune pilote Andrew Ranger pour sa victoire du Championnat de la série NASCAR Canadian Tire.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Bachand, ministre du Tourisme, Mme Lapointe (Groulx) et M. Pagé (Labelle) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la désignation de Montréal comme première ville à signer la Charte de Géotourisme de la National Geographic Society ; ce geste reconnaît ainsi l'engagement constant de Montréal à l'égard d'une gestion saine du développement touristique régional.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

**23 octobre 2007**

---

M. Grondin (Beauce-Nord) présente une motion concernant les tarifs d'immatriculation de la SAAQ ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Turp (Mercier), Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, et M. Riedl (Iberville) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le 100<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence internationale sur la paix de La Haye qui adoptait le 18 octobre 1907 plusieurs instruments internationaux destinés à favoriser le maintien de la paix et de la sécurité internationale dans le monde.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Boulet, ministre des Transports, M. Dampousse (Maskinongé) et Mme Richard (Duplessis) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée maritime québécoise et rappelle l'importance de cette industrie pour le développement durable et économique du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Picard, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

**23 octobre 2007**

---

- la Commission de l'administration publique entendra le sous-ministre du ministère des Transports sur son rapport annuel de gestion, et se réunira en séance de travail afin de faire des observations à la suite de cette audition.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Picard, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 24 octobre 2007, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Morasse (Rouyn-Noranda-Témiscamingue). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement qu'il mette immédiatement en place les mesures nécessaires pour soutenir adéquatement tous les travailleurs ayant perdu leurs emplois de façon permanente ou temporaire ainsi que les mesures nécessaires pour faire face aux pertes d'emploi éventuelles dans nos régions forestières liées à la consolidation prochaine de l'industrie forestière annoncée par le ministre pour décembre prochain.

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, au nom de M. Dupuis, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 7, Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec, soit maintenant adopté.

**23 octobre 2007**

---

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 7 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 7 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

---

À 16 h 07, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, M. Picard, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 17 h 30.

#### **Débats de fin de séance**

À 17 h 36, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Roy (Lotbinière) à M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, en remplacement de M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, concernant le manque d'effectifs dans les corps de police au Québec ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Caire (La Peltrie) à M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant les services préhospitaliers ;
- le troisième, sur une question adressée par M. Gaudreault (Jonquière) à M. Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, concernant la perception de la redevance sur les hydrocarbures aux pétrolières indépendantes.

**23 octobre 2007**

---

À 18 h 16, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 24 octobre 2007, à 10 heures.

*Le Président*

**MICHEL BISSONNET**